

À LA VEILLE D'ANNONCES ATTENDUES PAR LA FRANCE...

UNE SUPPLIQUE D'UN MAIRE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La Seyne-sur-Mer (Var), le 9 décembre 2018,

Vous allez, Monsieur le Président, faire ce lundi des annonces en réponse aux manifestations de détresse de millions d'enfants de notre Nation.

Sans faire offense au Gardien des Institutions que vous êtes, je m'autorise à formuler le vœu que ce que vous déciderez aura puisé son sens dans la Constitution de notre République, fondée sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946, référence de celle de 1958.

Contrairement à la plupart des gens, je m'inquiète d'un de vos propos formulé devant mes collègues maires des Yvelines que vous avez reçus vendredi : *« Il y a trop d'impôts et de taxes dans ce pays »*. L'article 13 de la Déclaration fondatrice de 1789 énonce en effet que *« (...) une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »*.

Alors, oui, la taxation proportionnelle est injuste car s'appliquant au même taux à tous, sans distinction de *« leurs facultés »*. La part de taxe de l'État sur un litre de carburant n'a pas le même impact selon que l'on soit *« puissant ou misérable »*. L'impôt, en revanche, celui dont vous avez réduit la progressivité, ou celui sur la fortune financière que vous avez supprimé, est l'expression particulière d'un lien de solidarité au sein de notre société et garantit l'égalité entre tous.

C'est bien là un premier objet de mon inquiétude. Allez-vous intégrer cette donnée fondamentale de nos institutions républicaines dans les annonces que vous allez formuler demain ?

L'article 5 du Préambule de la Constitution de 1946 stipule par ailleurs que *« chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi »* et, pour y parvenir, l'article 13 indique que *« la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »*.

L'emploi, Monsieur le Président, est ce qui permet à chacun d'obtenir les revenus nécessaires à sa contribution à la dépense solidaire nationale. Et la formation est ce qui permet d'accéder à l'emploi.

Là est le second objet de mon inquiétude.

Maire d'une commune pauvre abritant une importante population très éloignée de l'emploi, et pas seulement dans ses quartiers populaires urbains fragilisés, j'ose en conséquence vous adresser une suggestion en forme de supplique. Conduisez votre réflexion avant de parachever vos annonces en ayant en mémoire ce récent avis du Sénat selon lequel *« alors qu'environ 291.000 contrats aidés étaient prescrits en 2017 (CAE, CIE, emploi d'avenir), on*

constate une baisse de 46 %, et, pour 2019, 100.000 PEC [Parcours Emploi Compétences] sont prévus (...) Les critères du nouveau dispositif ont laissé de côté les personnes "employables rapidement" tout en n'étant pas adaptés aux personnes les plus éloignées de l'emploi qui nécessitent un temps d'accompagnement plus long que l'année prévue pour les PEC ».

Or la cause principale de ce grave déficit d'appui à l'insertion de tous est le désengagement de l'État du financement des « *emplois aidés* », ramené de parfois plus de 90% à un maximum de 55%.

Le monde associatif, notamment, principal employeur des bénéficiaires de ces dispositifs, est gravement fragilisé par vos choix, ne peut plus exercer sa fonction de maintien du lien social, d'éducation citoyenne et d'exercice du vivre-ensemble, ni permettre à des milliers d'exclus de l'emploi de (re)mettre le pied à l'étrier de l'insertion professionnelle, ni, en conséquence, contribuer à freiner et réduire les fractures sociales qui vont s'aggravant exponentiellement. Plus et mieux socialement insérés par l'accès au travail et au salaire, nos concitoyens seront plus et mieux disposés à prendre leur part républicaine de la contribution sociale et fiscale.

Osez, Monsieur le Président, le reconnaître et annoncer que le *Plan d'Investissement dans les Compétences* va être modifié pour garantir à la fois un financement d'État réévalué à ce qu'il était jusqu'à l'an dernier, un retour à un nombre de 300.000 conventions, d'une durée revenue aux trois années que l'on connaissait antérieurement.

Ainsi, agir conjointement sur une révision de l'impôt vers plus de justice et d'égalité et sur les marchepieds solidaires vers l'insertion professionnelle permettant aux plus éloignés de l'emploi de (re)devenir des citoyens contributeurs dignes et debout, acteurs réels de la société, serait, Monsieur le Président, un double signe tangible de votre volonté d'inscrire les réponses que vous allez apporter à notre peuple en déshérence dans le cadre des fondamentaux républicains issus de la France des Lumières et gravés dans le marbre des textes fondateurs des Droits de l'Homme et des institutions constituantes de notre Nation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Marc Vuillemot

Maire de La Seyne-sur-Mer

Vice-président de la métropole Toulon Provence Méditerranée